



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion
professionnelle**

**Direction générale de la recherche
et l'innovation**

Service de la coordination des stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Paris, le

Sous-direction des systèmes d'information et des études
statistiques

DGESIP-DGRI A2-2

n° DGESIP DGRI D2023 000878

Affaire suivie par :

Alina TOADER

Tél : 01 55 55 76 51

Mél : enquete-ed@education.gouv.fr

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
DGESIP A1-3

Affaire suivie par :

Marie-Françoise CATONI

Tél : 01 55 55 61 41

Mél : marie-francoise.catoni@recherche.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
d'écoles doctorales

S/c de Mesdames et Messieurs les Présidents
d'université, Directeurs d'établissement d'enseignement
supérieur et de recherche et Présidents des
communautés d'universités et établissements

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs de région
académique, chanceliers des universités

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs délégués
pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Objet : Enquête sur les effectifs de doctorants et docteurs des écoles doctorales

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'écoles doctorales,

L'enquête sur les effectifs de doctorants et docteurs des écoles doctorales est reconduite en 2023.

Vous trouverez tous les éléments utiles pour effectuer ces remontées à la page de présentation des applications destinées aux établissements, à l'adresse suivante :

https://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/enquete/IdentificationEnquete.jsp

Comme en 2022, seuls les résultats agrégés par école doctorale et par établissement d'inscription ou par discipline au sein de l'école doctorale feront l'objet d'une transmission au ministère.

L'enquête s'effectue en une phase unique :

- Tableau 1 : décompte des doctorants de l'année universitaire 2022-2023 et des diplômes de docteurs délivrés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 par établissement d'inscription ;
- Tableau 2 : décompte des doctorants de l'année universitaire 2022-2023 et des diplômes de docteurs délivrés par domaine scientifique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- Tableau 3 : décompte des financements des premières inscriptions en doctorat en fonction du type de financement de la thèse, pour chaque établissement d'inscription. En 2023, ce tableau intègre de nouvelles questions pour l'évaluation de la Loi de Programmation de la Recherche ;
- Tableau 3 bis : supprimé pour l'édition 2023 de l'enquête ;
- Tableau 3 ter : activités complémentaires des contrats doctoraux ;
- Tableaux 4 : décompte des premières inscriptions en fonction du pays d'obtention du diplôme, pour chaque établissement d'inscription ;
- Tableau 4.1 : décompte des premières inscriptions pour les titulaires d'un diplôme français (diplôme de plus haut niveau) selon le type de diplôme et l'établissement d'obtention ;
- Tableau 4.2 : décompte des premières inscriptions pour les titulaires d'un diplôme étranger (diplôme de plus haut niveau) selon le pays d'obtention du diplôme ;
- Tableau 5 : décompte des premières inscriptions en doctorat donnant lieu à une co-tutelle internationale de thèse, par pays partenaire de la co-tutelle, pour chaque établissement d'inscription ;
- Tableau 6 : Pour rappel, le tableau 6 a été supprimé depuis l'édition 2018 de l'enquête.
- Tableau 7 : décompte des soutenances de doctorats par école doctorale en fonction de la durée de préparation de la thèse (moins de 40 mois ; de 40 à moins de 52 mois ; de 52 à moins de 72 mois et 72 mois et plus) et selon le domaine scientifique de la thèse, durée moyenne de la thèse par école doctorale.

Je vous remercie de renseigner ces éléments **avant le 14 avril 2022**.

Le correspondant de l'école doctorale que vous avez désigné devra veiller au bon déroulement des opérations et à la cohérence des données communiquées au ministère. Il est responsable de la validation finale des résultats, cette dernière n'intervenant, dans le cas d'une école doctorale portée en co-accréditation ou accréditée en délivrance conjointe, qu'après validation par chacun des établissements co-accrédités ou accrédités en délivrance conjointe.

Une restitution des données transmises par chaque école doctorale sera réalisée via l'open data du ministère.

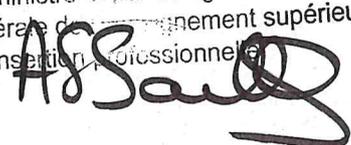
Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de cette enquête indispensable aux travaux menés au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la valorisation du doctorat.

Je me tiens bien sûr à votre disposition, avec mes services, pour toute question relative à cette enquête et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'écoles doctorales, en l'assurance de toute ma considération,

Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
La Directrice Générale


Claire GIRY

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle


2 Anne-Sophie BARTHEZ